

NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPELEZ PLUS TARD



Motion du SNUipp-FSU 81 CAPD du vendredi 23 mars 2018

L'autonomie des établissements, plébiscitée par notre ministre, n'est pas adaptée aux réalités du premier degré. Dans la continuité des initiatives menées contre le projet d'EPEP, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à toute évolution allant dans ce sens. Le fonctionnement et la structuration des écoles doivent être adaptés aux réalités territoriales. Les missions de l'école doivent aussi être clarifiées et de fait celles du directeur ou de la directrice.

Une reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres est indispensable, son rôle devant être reconnu et renforcé comme seul garant des choix pédagogiques. Le SNUipp-FSU se prononce pour un renforcement de celui-ci dans le cadre d'un fonctionnement collégial et démocratique qui pourrait déboucher sur un partage des tâches au sein de l'équipe, entre adjoint.e et directeur.trice, ce.tte dernier.e assumant le rôle spécifique de coordinateur.trice. Le directeur / la directrice est un-e enseignant-e parmi ses pairs ce qui lui donne toute sa légitimité en conseil des maîtres.

En conséquence, **le SNUipp-FSU s'oppose à un statut des directeurs.trices d'école. Un statut n'améliorerait en rien les conditions de travail et de fonctionnement de l'école.**

Le SNUipp-FSU regrette que certains postes (direction 14 classes et plus et Direction 10 classes et plus en REP et CAPE) soit encore des postes profilés. **Le SNUipp-FSU refuse la notion de poste à profil.** En maintenant son opposition à la liste d'aptitude, il considère qu'aucune nomination ne peut être prononcée en dehors du cadre réglementaire.

Par contre, **la fonction spécifique de direction d'école nécessite une meilleure reconnaissance en termes de formation et de conditions de travail.** La direction d'école ne s'improvise pas et nécessite une formation spécifique : des compétences administratives, pédagogiques, juridiques, de relations humaines et d'animation d'équipe sont aujourd'hui nécessaires. Ces formations doivent donc être proposées à tous-tes les enseignant-es.

Dans le Tarn, le constat pour les directeurs-trices est amer :

- **Perte des aides administratives d'aide à la direction.** Actée l'an passé et bien en amont des annonces du nouveau gouvernement concernant la suppression de 23 000 contrats aidés dans les écoles, l'arrêt brutal de tout renouvellement de contrats et de toute nouvelle embauche d'emplois aidés d'aide à la direction, personnels investis dans des missions essentielles à l'École, va mettre à mal le fonctionnement des écoles. **Nous rappelons ici la nécessité de créer de nouveaux emplois dans l'Éducation Nationale, sous statut de fonctionnaires, accessibles par concours, notamment d'aide administrative à la conduite des écoles !**
- **Décharges des directeurs.trices des écoles de 1 à 3 classes qui n'ont pas été effectuées dans leur totalité lors des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.** Leurs planifications sur l'année scolaire est une avancée mais nous avons de sérieux doutes quant aux moyens

mis en œuvre pour les réaliser lors des périodes critiques durant lesquelles nous manquons de remplaçants ; leur nombre sur notre département n'ayant que très légèrement augmenté.

- **Charge de travail qui augmente constamment** : les mesures prises ces dernières années ne suffisent pas pour alléger les tâches bien réelles des directeurs et directrices d'école. La simplification tant attendue se limite trop souvent à des déclarations d'intention ou à des principes généraux.
- **Réunions institutionnelles en augmentation et bien sûr, hors-temps scolaire** (comme les réunions de fin d'année pour accueillir les PES).

Se satisfaire d'un catalogue de bonnes intentions et de préconisations générales n'est plus soutenable !

Il est impossible de faire l'impasse sur le besoin de temps. L'amélioration du régime de décharge est incontournable quelle que soit la taille de l'école. Les mesures issues des chantiers métiers vont dans le bon sens mais le SNUIPP-FSU continue de revendiquer :

- 1 à 3 classes : 1/4 de décharge
- 4 à 6 classes : 1/2 de décharge
- 7 à 9 classes : 3/4 de décharge
- 10 classes et plus : décharge totale

Le SNUipp-FSU, en lien avec la profession, continuera d'intervenir pour qu'au minimum les textes réglementaires soient appliqués et qu'enfin les directeurs et directrices puissent se dégager de tâches administratives chronophages et se consacrer en priorité au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

